



ouverture d'un commerce dans une residence

Par **kassy**, le **30/05/2023** à **20:49**

Bonjour,

Un espace commercial etait disponible dans ma résidence (ex hotel) et quelqu'un l'a acheté afin d'y faire une supérette ouverte à tous et non pas seulement aux résidents (bien plus rentable pour lui)

Cela est interdit par le règlement intérieur et n'a pas été validé par le CS.

La résidence étant doté une grande piscine, nous devons déjà évacuer régulièrement des squatteurs, il va sans dire que l'ouverture d'une supérette à tous est inimaginable.

Quels sont nos recours contre ce nouveau co-proprétaire et son projet ?

Par **Visiteur**, le **30/05/2023** à **21:19**

Bonjour,

Si l'espace commercial était disponible, il n'était donc pas interdit.

Le CS ne peut rien valider de toute façon, c'est l'AG éventuellement qui a ce pouvoir.

Mais que dit le RDC exactement ?

Par **Marck.ESP**, le **30/05/2023** à **21:34**

Bonsoir et bienvenue,

C'est effectivement la première chose à faire, éplucher le règlement de copropriété.

Il est notamment important de savoir si des limites sont fixées vis à vis des commerces.

Par **beatles**, le **30/05/2023** à **22:05**

Bonsoir,

[quote]

Cela est interdit par le règlement intérieur...

[/quote]

Vous devriez préciser ce qu'interdit le règlement intérieur qui ne serait pas, par hasard, le règlement de copropriété.

Cdt.